

Compte rendu du conseil municipal

Mardi 1^{er} juin 2021 à 18 h 00 Salle Romain Rolland

Le quorum est atteint.

Le secrétaire de séance est Mme Kabourra El Moutaki.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

M. Carvoyeur : J'ai été mis au courant d'un fait et je souhaiterais une réponse en direct au conseil municipal. Je viens d'apprendre le retrait, je précise, à votre demande, de la commune de la labellisation Cités de Caractères de Bourgogne Franche Comté. C'est très récent et je n'ai pas pu vous envoyer ma demande. Je suis surpris de cette demande et étonné que le conseil municipal en entier n'ait pas discuté autour de cette décision afin qu'on puisse en débattre collectivement, comme vous l'annoncez régulièrement dans les médias si ce choix implique toute la ville et ses habitants.

La ville de Clamecy, sous l'impulsion de Mme Boisorieux, avait initié en 2018 cette labellisation dans la Nièvre suivie en 2019 par Decize, Saint Amand et en 2021 par Guérigny. Il semble que le développement touristique de notre territoire passe par ces labellisations maintes fois reconnues et qui font basculer les décisions des voyageurs et des touristes de passage. Je rappelle pour ceux qui ne connaissent pas cette association : elle est née en 1989 surtout en Franche Comté et s'est étendue à la Bourgogne en 2016. Elle délivre un label aux cités de caractères de Bourgogne pour les communes de – 10 000 habitants. Je vais finir...

N. Bourdoune : Vous n'allez pas faire tout l'historique. Cela n'est pas un point à l'ordre du jour et vous auriez dû et pouviez me faire passer une question par écrit.

M. Carvoyeur : Vous me coupez la parole...Je l'ai appris hier soir. Je considère que cette décision est irrévocable puisque vous l'avez prise. Vous me coupez mon texte. Je le mettrai en ligne et dans la presse pour que vous puissiez répondre par écrit car vous ne voulez pas répondre à l'oral. Vous me coupez la parole et ce n'est pas démocratique. J'en tiens compte et j'en tiendrai compte, merci de votre coopération.

M. Bourdoune : Pour les éléments de contexte, les questions peuvent être déposées en début de séance. Je me réfère au règlement intérieur du conseil municipal et au maire d'y répondre ou n'y répondrai pas car il doit pouvoir avoir le temps de répondre. Nous sommes labellisés auprès d'autres structures et nous reviendrons sur ce point et je m'y engage au prochain conseil municipal.

M. Carvoyeur : Vous pouviez me laisser finir mon texte... c'est une question : pourquoi, comment et pour quelle raison ?

N. Bourdoune : Pourquoi, comment et pour quelle raison, nous y répondrons lors du prochain conseil municipal. M. Carvoyeur.

M. Carvoyeur : Pourquoi avoir décidé tout seul sans en tenir compte en conseil municipal. Nous avons des demandes à longueur de journées sur des discussions collectives, il s'agit d'une décision qui concerne l'ensemble des clamecycois et qui n'est pas prise en charge.

M. Bourdouné : Nous allons retirer un point de l'ordre du jour : la subvention demandée par la Ligue des Droits de l'Homme.

Ce retrait est adopté à l'unanimité.

Comptes Administratifs 2020 - budget général :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - VUE D'ENSEMBLE FONCTIONNEMENT				
Vue d'ensemble section de fonctionnement		CA 2019	Budget global 2020 (BP + BS + DM + AS)	CA 2020
DEPENSES DE L'EXERCICE		6 875 202,31	6 973 981,87	6 407 668,46
011	Charges à caractère général	2 299 870,73	2 089 000,00	2 018 560,06
012	Charges de personnel	3 480 043,45	3 430 000,00	3 425 093,80
65	Autres charges de gestion courante	583 535,95	564 785,40	564 785,40
66	Charges financières	100 631,32	96 000,00	85 242,08
67	Charges exceptionnelles	11 213,07	18 540,48	8 191,96
042	Opérations d'ordre	346 207,11	237 000,00	238 088,78
014	Atténuation de charges	53 700,68	67 706,38	67 706,38
022	Dépenses imprévues		215 414,61	-
023	Virement à la section d'investissement		255 535,00	-
RECETTES DE L'EXERCICE		7 081 071,04	6 975 581,87	6 855 679,88
70	Produits des services	686 814,62	392 273,00	405 360,64
73	Impôts et taxes	3 996 540,66	3 989 319,00	4 048 547,04
74	Dotations, participations	2 025 288,61	2 053 424,00	2 164 556,08
75	Autres prod. de gestion courante	137 997,31	135 000,00	127 771,78
013	Atténuation de charges	107 010,74	40 000,00	69 529,74
76	Produits financiers (sf 762)	8,00	-	6,75
77	Produits exceptionnels	95 501,99	15 000,00	17 958,85
79	Transferts de charges		-	-
72	Travaux en régie		-	-
042	Opérations d'ordre	31 909,11	21 950,00	21 949,00
002	Excédent reporté		328 615,87	-

N. Bourdouné : C'est un compte administratif qui concerne la nouvelle mandature et une installation du conseil municipal. Le budget a été voté par la mandature précédente et des

correctifs ont été apportés à l'automne 2020. Il s'agit d'un budget spécifique puisqu'il s'agit d'une année COVID, car nous avons été confinés deux jours après les élections municipales. Un certain montant de pertes de recettes, une réduction des dépenses car les services n'ont pas fonctionné normalement. Il s'agit d'un effort de rigueur très important par la collectivité. Car un certain nombre de dépenses ont impacté notre budget (masques, gels...) et malgré cela, et comme nous en étions engagés lors de la campagne électorale, et grâce une gestion exemplaire et cela ne nous a pas empêché la baisse des impôts notamment de la Taxe foncière et j'en suis pour ma part très heureux.

Mme Bonin : La crise sanitaire a impacté les recettes pour les services 223 000 €. En dépenses, des dépenses supplémentaires concernant la crise sanitaire, seuls les masques ont été compensé à 25 %. Il y a moins de repas pour la cantine, moins d'animations, de location de films pour le cinéma et l'attribution d'une prime COVID pour les agents. 88 000 € de dépenses en moins entre 2019 et 2020. La perte nette est de 65 000 €. Ce faible montant est dû à la rigueur financière, un audit financier en avril 2020 et un effort des services de la collectivité. En revanche, nous avons eu des agents confinés et des contractuels ont été maintenu. Les collectivités territoriales ne bénéficient pas du chômage partiel.

J. Guibert : Il y a des dépenses qui posent question. Bien sûr, il y a eu le COVID, mais ça ne justifie pas tout : entretien de bâtiments publics et entretien des voies et réseaux baisse drastique : 70 233 € on passe à 11 000 €. Baisse plus que drastique c'est une vraie division pour l'entretien des bâtiments on passe de 129 000 € à 79 000 €. Dans le Parc Vauvert, il y a l'enrochement qui s'effondre, il y a des choses à faire urgemment. Je sais qu'il y a eu la COVID. Pour le CA je trouve dommage que nous n'aurons pas d'apprenti pour la transmission des savoirs des jeunes et il n'est pas trop tard pour l'année prochaine, c'est important pour l'avenir des jeunes.

Mme Bonin : La voirie est en investissement pour 100 000 €.

M. Guibert : Le fonctionnement ce sont des rustines.

M. Bourdouné : Il y a eu 9 mois de COVID. Quant aux investissements et travaux nécessaires, ils ont été déclinés de manière exhaustive pour la première partie de l'année en 2021.

J'entends effectivement et nous y prêtons une attention particulière qu'il y a trop à faire en réfection de voirie et bâtiments communaux. Cela nous engage dans une démarche pluri annuelle et pour l'année 2020 nous n'avons été installés qu'en fin d'année et notre barrière d'ajustement est au 3^e trimestre.

Mme Maillard : Je voulais noter comme mon collègue M. Guibert une baisse de la voirie et réseaux. J'avais posé la question des contrats aidés 20 000 € sur un budget 110 000 €. Je voudrais le détail des charges diverses qui passent de 23 000 € à 34 000 €.

Mme Bonin : Ce sont des reversements Contrat Enfance Jeunesse à l'Espace social et à Dornecy. Il y a 2 années dans une et des concessions cimetière.

Produits :

Mme Bonin : Les recettes sont impactées par le COVID compte tenu de la fermeture des services : confiserie cinéma, l'école de musique, la médiathèque, piscine, cinéma, camping, la cantine et les frais auprès des communes.

J. Guibert : J'interviens sur un sujet sans lien avec le budget. Autour du cimetière et jardin du souvenir, il est très minéral ce n'est pas très « glamour », ce n'est pas très agréable pour un dernier accueil. Le jardin du souvenir pourrait être réaménagé car il n'est pas très agréable.

N Bourdoune : J'entends l'observation qui n'a aucun lien avec le CA. Le cimetière ou jardin du souvenir n'a rien de « glamour » même si le terme n'est pas très approprié. On pourra travailler à son réaménagement afin d'améliorer l'accueil des familles dans le deuil.

Investissement :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - VUE D'ENSEMBLE INVESTISSEMENT

		CA 2019	Budget global 2020 (RAR 2019 + BP + BS + DM)	CA 2020
DEPENSES		1 509 954,74	4 663 549,60	2 139 719,61
001	Déficit reporté		-	
040	Opérations ordre budgétaire	21 947,00	21 950,00	21 949,00 €
1318		16 925,00	-	
192	opérations ordre budgétaire	9 962,11	-	
16	Remboursement capital	528 401,14	490 000,00	485 540,54 €
165	dépôts cautionnements		-	
	Programmes d'investissement	932 719,49	4 151 599,60	1 632 230,07 €
20418	subv. Organisme public		-	
			-	
RECETTES		2 303 281,04	3 954 568,06	2 350 956,13
001	Excedent reporté		580 139,97	580 139,97 €
040	Opérations d'ordre budgétaires		-	236 988,78 €
192			-	
024	Opérations de cessions		10 000,00	1 100,00 €
021	Prélèvement		255 535,00	
28	Opérations ordre budgétaire	346 207,11	237 000,00	
10222	FCTVA	188 746,00	365 000,00	423 472,00 €
10223	TLE	6 132,34	-	3 581,24 €
1068	Affectation de résultat	766 093,04	165 513,72	165 513,72 €
13	Subventions	496 102,55	1 845 036,37	444 160,42 €
			-	
16	Emprunts	500 000,00	496 343,00	496 000,00 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

	Code opération	DEPENSES			RECETTES		
		CA 2019	TOTAL budget 2020	CA 2020	CA 2019	Total budget 2020	CA 2020
Eglise de Bethléem	1401	207 061,98	259 050,00	106 571,98	110 438,13	110 737,87	23 355,00
Aménagement des berges	1402	25 008,20	423 781,00	336 252,85	-	244 415,00	-
Gymnase Tambourinette	1802	85 645,94	1 320 254,06	600 478,62	-	843 000,00	140 400,00
Bâtiment rue du gd marché	1801	-	161 000,00	85 999,72	-	-	-
Bois	2900	9 002,31	-	-	-	-	-
travaux batiments	2905	30 808,59	50 000,00	14 661,51	5 037,50	4 962,50	4 102,50
Cinéma	1901	137 162,21	-	-	-	90 000,00	92 271,00
Piscine	1904	9 531,20	351 000,00	59 983,63	-	164 600,00	42 537,00
Ferme blanche	1501	12 470,58	-	-	150 151,24	-	-
Canine	1502	121 419,89	-	-	207 074,82	-	-
Achat bâtiments et terrains	2901	1 282,00	-	-	-	-	-
Voirie	2907	8 538,24	118 000,00	64 833,40	-	-	-
Aménagements terrains	2906	25 790,55	27 028,00	21 714,00	-	-	-
Achat matériel	1004	117 944,85	126 470,00	73 209,86	-	-	10 774,00
Mairie : réaménagement	2908	112 414,48	94 786,54	94 786,54	7 050,00	135 655,00	112 340,71
Fonds de concours	2041582	26 238,47	-	-	-	-	-
Subv ets caractère comm et pers droit privé	20422	2 400,00	6 300,00	6 300,00	-	-	-
Restauration et Achats œuvres	2510	-	10 100,00	-	-	10 000,00	-
Vidéoprotection	2003	-	190 000,00	167 227,96	-	75 000,00	18 380,21
Site internet mairie	2002	-	10 000,00	-	-	-	-
Guinguette Tambourinette	2811	-	250 000,00	-	-	166 666,00	-
Programmation nouvelle cité scolaire	2812 (20)	-	25 000,00	-	-	-	-
Achat de terrain	2810 (21)	-	1 030,00	-	-	-	-
TOTAL		932 719,49	3 443 799,60	1 632 230,07	479 751,69	1 845 036,37	444 160,42

Compte administratif 2020 – Budget eau :

Budget annexe EAU - Vue d'ensemble fonctionnement

	CA 2019	Budget global 2020	CA 2020
DEPENSES DE L'EXERCICE	231 200,68	319 692,52	101 833,60
011 Charges à caractère général	50 619,18	50 030,00	23 841,70
012 Charges de personnel	46 293,77	46 409,52	46 409,52
65 Autres charges de gestion courante	-	-	-
66 Charges financières	35 096,73	33 000,00	31 582,38
67 Charges exceptionnelles			
042 opérations d'ordre		99 200,00	-
68 Dotations aux amortissements	99 191,00		
701249 Atténuations de charges		-	
22 Dépenses imprévues		-	-
023 Virement à la section d'investissement		91 053,00	-
RECETTES DE L'EXERCICE	311 387,55	344 682,82	411 233,48
70 Produit de la surtaxe	200 557,73	170 280,00	184 505,42
73 Impôts et taxes		-	
74 Dotations, participations	54 476,82	71 000,00	123 325,00
75 Autres prod. de gestion courante		-	0,24
013 Atténuation de charges		-	
76 Produits financiers (sf 762)		-	
77 Produits exceptionnels		-	
042 Opérations d'ordre	56 353,00	56 353,00	56 353,00
79 Transferts de charges		-	
72 Travaux en régie		-	
66 Frais financiers		-	
002 Excédent reporté		47 049,82	47 049,82

Budget annexe EAU - Vue d'ensemble investissement

	CA 2019	Budget global 2021 (BP + BS + DM + AS)	CA 2020
DEPENSES	230 428,24	264 223,82	157 159,28
001 Déficit reporté		26 031,82	
139 Subv inscrites cpte de résult	56 353,00	56 353,00	56 353,00
16 Remboursement capital	99 203,07	102 000,00	100 806,28
20 Etude		46 000,00	
213 Usine de traitement		-	
23 Programmes travaux	74 872,17	33 839,00	-
041 Opérations patrimoniales		-	
		-	-
RECETTES	113 129,66	264 223,82	69 269,04
001 Excedent reporté		-	
021 Prélèvement	-	91 053,00	
28 Dotation amortissement	99 191,00	99 200,00	
1068 Affectation résultat	12 000,00	55 031,82	55 031,82
13 Subventions		17 000,00	
16 Intérêts capitalisés opé.d'ordre		-	
16 Emprunts		-	
2315 Recouvrement TVA		-	12 298,56
041 Opérations patrimoniales		-	
2763 Créances sur collect.publ	1 938,66	1 939,00	1 938,66

Comptes de gestion du receveur :

- Budget général : adopté à la majorité (2 abstentions)
- Budget eau : adopté à l'unanimité

Affectation de résultats

Budget général :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SI 1068 de N-1	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	580 139,97 €		-368 903,45 €	1 260 973,40 € 951 847,66 €	-309 125,74 €	-97 889,22 €
FONCT	494 129,59 €	165 513,72 €	448 011,42 €			776 627,29 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020						776 627,29 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						97 889,22 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						-00 € 678 738,07 €
Total affecté au c/ 1068 :						97 889,22 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement						

Ce dossier est adopté à la majorité (2 abstentions).

Budget eau :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-26 031,82 €		-87 890,24 €	-00 € -00 €	-00 €	-113 922,06 €
FONCT	102 081,64 €	55 031,82 €	262 350,06 €			309 399,88 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020						309 399,88 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						113 922,06 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						-00 € 195 477,82 €
Total affecté au c/ 1068 :						113 922,06 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement						

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

- **Décision modificative du budget général**

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
- 023 : Virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement : + 58 125,00€	Chapitre 73 : - 73111 : -302 844,00€ - 73112 : + 1 998,00€ - 73113 : - 50,00€ - 73114 : + 212,00€ - 73221 : + 187,00€ Chapitre 74 : - 7411 : + 357,00€ - 74121 : - 5 398,00€ - 748313 : + 3 928,00€ - 74833 : + 71 317,00€ - 74834 : + 288 418,00€ - Total : + 58 125,00€
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
- 2003 : Vidéoprotection : + 13 276,45€ - 1802 : Gymnase : + 30 972,07 - 20422 : Fonds façade : +13 876,48€ - 2911 : Guinguette : - 60 000,00€ - 1904 : Piscine : + 60 000,00€	- 021 : Virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement : + 58 125,00€

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

- **Remboursement CIAS des Vaux d'Yonne : consommation gaz 2019 et 2020**

Comme chaque année, une délibération est nécessaire pour refacturer à la CCHNVY les frais de consommation de gaz du CIAS. Les sommes à recouvrer sont les suivantes :

- Pour l'année 2019 : 5 504,10 €
- Pour l'année 2020 : 4 214,87 €

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Créances éteintes

Le Conseil municipal doit se prononcer sur des créances éteintes pour des factures de cantine pour un montant total de 359,53 €.

Mme Maillard : Est-ce qu'il y a un travail en amont avec les familles dès la première facture impayée. Il existe des aides sociales du Conseil Départemental, les créances éteintes ce sont une certaine charge financière ?

M. Bourdouné : Les démarches sont faites. La décision qui est liée à une situation de surendettement et sont co-construites avec les travailleurs sociaux du Conseil Départemental qui nous alertent. Cela ne réussit pas toujours. Depuis 2009, il y a l'épicerie sociale qui est un outil essentiel pour apurer un certain nombre de situations. Malheureusement, c'est la solution d'effacement des dettes et de fait notre collectivité devra renoncer à ces recettes.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Ressources Humaines

– Création de postes

Il est proposé de créer :

- 2 postes d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1er juillet 2021
- de transformer un poste d'adjoint administratif à temps non complet 21/35ème en poste à temps complet à compter du 1er juillet 2021.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Affaires sociales :

- Demandes de subvention

○ AFPLI Solidarité

Demande de subvention pour 2021 : 3 000 €

Subvention 2020 : 2 900 €

M. Bourdouné : Nous adaptons la subvention et compte tenu de son action en matière de lutte contre l'illettrisme, la demande de subvention fluctue en fonction des exercices. Cette association intervenait dans différents lieux : rue Fontaine des Mûres, CET et Ferme Blanche. Pour des raisons d'optimisation de l'accueil de leur public, désormais ils exerceront dans les locaux de la Ferme Blanche. Clamecy représente 5,72 % du budget départemental de l'APFLI pour 25 % de bénéficiaires.

Cette subvention est attribuée à l'unanimité.

Affaires sportives : demandes de subvention

○ ASC Omnisport

Demande de subvention : 16 500 €

Subvention 2020 : 33 250 €

M. Texier : La subvention correspond à leur demande de la moitié de la somme précédente.

Mme Maillard : Pour cette subvention Même si elle n'est pas consommée en totalité, il est important d'apporter le même montant pour le développement du sport des jeunes de notre commune. C'est une forme de prévention contre toute forme de délinquance, le développement de la citoyenneté, du corps et de l'esprit, de la transmission des valeurs comme le travail d'équipe, la solidarité et le respect essentiel de la construction de notre société, c'est une forme de dynamisme pour les clubs de la commune.

M. Texier : nous sommes d'accord sur les valeurs. Ils vont faire un bilan des trois années précédentes et reverser la moyenne. On restera sur les mêmes sommes. Il y aura une demande dans l'avenir pour compléter.

M. Bourdouné : Dans les faits, une partie des subventions à l'ASC omnisports finance les frais de déplacements pour les jeunes qui font des compétitions. Sur 2020, il y a eu peu de déplacements. C'est pour cela que ce besoin supplémentaire de trésorerie n'a pas lieu d'être, ils n'ont pas consommé la totalité de la somme et ils le réinjectent et montrent les valeurs de ce type de structure. Ils nous feront une demande de subvention supplémentaire et on réattribuera un complément.

M. Guibert : Il pourrait être intéressant pour la prochaine commission des sports d'inviter l'association pour échanger avec les responsables sur les subventions municipales accordées ?

M. Texier : On va y réfléchir. Ils demandent une subvention et ils la redistribuent. Je connais les modalités de distribution de la subvention qui sont très encadrées.

M. Bourdouné : Nous pourrions voir avec les représentants de l'association et de la commission pour expliquer le fonctionnement de cette structure pour que chacun en ait la connaissance des dossiers.

M. Guibert : Ce sont mes propos : avoir une commission spécifique sur ce sujet.

Cette subvention est adoptée à l'unanimité.

- **Cyclo Rando Clamecy**

Demande de soutien financier (pas de montant précisé).

Subvention 2020 : 500 €

M. Bourdouné : Cette association permet de découvrir la qualité de notre environnement autrement. Il est prévu un rassemblement de cette association le 4 juillet avec un point de départ à la Tambourinette. N'hésitez pas à les rejoindre.

Cette subvention de 500 € est attribuée à l'unanimité.

- **Vélo Club Clamecy FFC**

Demande de subvention : 700 € (prix de la municipalité)

Subvention 2020 : 960 € (non versé car événement annulé).

M. Bourdouné : La course est à nouveau annulée. Si une date est programmée, la subvention sera reportée. Elle aura peut-être lieu en fin d'année si le contexte sanitaire le permet.

- **Association Prévention Routière**

Demande de subvention : 300 €

Subvention 2020 : 300 €

Mme Maillard : Cette intervention a-t-elle eu lieu dans les écoles, collège et Lycée en 2020 ?

Mme Ciudad-Kadi : Chaque année une intervention est organisée auprès des scolaires.

M. Bourdouné : Il y a des événements au niveau des jeunes avec des ateliers sur l'alcool, les lunettes déformantes... et ce dispositif est organisé dans le cadre du CLSPD. Cela permet également d'obtenir des subventions auprès de l'Etat.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Affaires culturelles : Demandes de subvention

○ Association Culture et Loisirs

Demande de subvention : L'association Culture et Loisirs fêtera les 2, 3 et 4 juillet 2021 son 45ème anniversaire.

Elle sollicite pour l'organisation de cet événement une subvention exceptionnelle de 2 000 euros auprès de la Ville de Clamecy.

Subvention 2020 : (fonctionnement) : 6 046,00 €

Ce dossier est adopté à l'unanimité

○ Association Fédémuse

Demande de subvention : L'association FEDEMUSE sollicite une subvention de 2 500 euros auprès de la Ville de Clamecy pour l'organisation de concerts à CLAMECY dans le cadre de l'année musicale en Vaux d'Yonne.

Concerts : 7 dates programmées à Clamecy de juillet à décembre.

Subvention 2020 : 2 400,00 €

M. Guibert : Nous sommes favorables, mais une conditionnalité d'annuler la subvention en fonction du nombre de concerts donnés, il s'agit de l'utilisation des deniers publics.

Mme Taupenot : Pour l'instant, la plupart des concerts sont programmés jusqu'au 28 août, et pour les Journées du Patrimoine. Nous serons très vigilants à l'organisation des concerts.

M. Bourdouné : Cela donne accès à des prestations de qualité et mettre en valeur le patrimoine clamecycois et permet au plus grand nombre l'accès à des prestations de qualité.

Mme Taupenot : Il y a moins de possibilités de prestations. Les artistes n'ont pas beaucoup travaillé et les négociations financières par rapport à la situation sont difficiles.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

○ Association des Amis de Claude Tillier

L'association des Amis de Claude Tillier sollicite une subvention de 360 euros pour l'édition du « Cahier Claude Tillier n° 11 »

Pour mémoire, subvention 2019 : 360 euros

En 2020 il n'y a pas eu de parution de Cahier et la subvention n'a pas été versée.

Cette subvention est adoptée à l'unanimité.

Environnement :

Affermage eau potable : avenant de prolongation

Il est proposé le prolongement du contrat d'affermage jusqu'au 30 juin 2022 avec le prestataire VEOLIA. Cela permet de dégager le temps nécessaire à la réalisation d'une étude sur les différents scénarios de gestion de l'eau potable, à la consultation publique et à la mise en place des futures modalités de gestion.

M. Bourdouné : En effet nous arrivons au terme du contrat d'affermage et la loi permet de le renouveler pour une période d'un an. C'est un temps nécessaire pour déterminer les enjeux financiers et techniques en s'appuyant sur la réglementation actuelle et partager au maximum l'information avec la population car différents modes de gestion sont envisageables : affermage avec Véolia ou une autre société, régie totale, régie partielle, il est important que les différentes modalités de gestion soient présentées ainsi que les impacts et les enjeux quant à la préservation de cette ressource. Nous avons deux captages sensibles dit Grenelle, une unité de traitement pour la turbidité et la possibilité d'une 2^e unité pour les produits phytosanitaires si cela est nécessaire.

Les enjeux sont d'importance car nous avons deux usines Jacquet et Helder, dans l'agroalimentaire, qui sont les principaux consommateurs d'au moins 35 000 M3/unité et qui sont très dépendants de la qualité de cette ressource.

Nous avons la chance d'avoir un réseau en bon état du fait du délégataire précédent où le cahier des charges était très drastique et ils l'ont très bien respecté. Un enjeu important est la conduite d'apport en eau de la zone industrielle et notamment pour Jacquet Helder, pour éviter toute rupture d'approvisionnement si jamais une canalisation lâchait et l'usine serait obligée de fermer. Différents enjeux sur la question de la qualité mais aussi du coût de l'eau car d'une manière générale, la ressource est assez peu chère 2 € et 1 € de taxe d'assainissement relevant de la communauté de Communes.

Un nouveau choix de gestion est à déterminer. J'ai pour ma part une certaine appétence pour la régie, mais je souhaite que l'ensemble de clamecycois puissent être informés et faire le choix. L'avenant permet de prendre le temps de la sensibilisation et le choix de la population : mettre en place une régie municipale ou un appel d'offres pour que les différents délégataires puissent se positionner.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Label Refuge Ligue de Protection des Oiseaux

Il est proposé, en signe de soutien à la LPO, de demander de labellisation « refuge LPO » pour le Parc vauvert.

Coût : 75 € pour 3 ans.

M. Girault : Cette structure reconnue d'activité publique intervient sur trois pôles :

- 1) Protection des espèces

- 2) Préservation des espaces
- 3) Education de la population et connaissance de la nature.

La demande de labellisation intervient sur ce 3^e pôle. En échange, la LPO propose des animations et des conseils techniques. Pour la collectivité, il y a peu de contraintes : signalétique.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Adhésion Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

Il est proposé d'adhérer au CENB : 40 €/an.

M. Girault : Il s'agit d'un petit geste technique et financier pour une action morale importante, la défense des êtres vivants et naturels.

Cette structure gère des espaces naturels : 200 sites en Bourgogne et 1 000 adhérents. Elle achète des espaces ou établit des conventions de gestion avec les agriculteurs notamment.

Une animation sera proposée, exposition, découverte de la nature. Le site emblématique à Clamecy est le site de Feurtiaux 92 ha, bois, friches, pelouses. Il y a une action municipale de sensibilisation et de coordination de la gestion sur ce secteur.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Transfert de la Compétence « organisation de la mobilité » :

La Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite Loi LOM, réforme le cadre général des politiques de transport et de déplacements, l'article 8 visant à en confier la charge à des autorités organisatrices des mobilités (AOM).

Cette loi redéfinit les rôles des acteurs de la mobilité à l'échelle de chaque territoire. Elle encourage notamment les communautés de communes à prendre la compétence au 1^{er} juillet 2021 pour gérer la mobilité sur leur territoire.

La compétence « mobilité » peut s'exercer à la carte, c'est-à-dire en choisissant d'organiser les services apportant la réponse la plus adaptée aux besoins de mobilité du territoire, en complément de ceux déjà pris en charge par la Région.

Sans cette prise de compétence, c'est la Région Bourgogne Franche Comté qui exercera de droit cette compétence sur notre territoire, sauf en ce qui concerne les services déjà organisés par les communes membres qui peuvent continuer, avec l'accord de la Région, à les organiser librement.

Par délibération du 23 mars 2021, la Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne a approuvé à la majorité le transfert de la compétence « organisation de la mobilité ».

Le transfert doit être décidé par délibération concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux dans les conditions de majorité définies par l'article L 52.11-5 du CGCT. Cet accord doit être exprimé par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes représentant plus de la moitié de la population de

celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Les communes ont un délai de 3 mois pour délibérer.

N. Bourdounne : En complément de la prise de compétence par la CCHNVY, les représentants de Clamecy se sont positionnés pour cette prise de compétence. Nous vous demandons de voter en faveur de la prise de compétence mobilité par la communauté de communes. Le débat a été très animé à la communauté de communes. Sachant que la population réside en partie rurale, un certain nombre de jeunes ont besoin d'aller sur les villes centre pour les activités ou pour des rendez-vous médicaux ou des perspectives en terme d'activités professionnelles.

Ce transfert est adopté à la majorité (2 contre, 1 abstention).

Commissions municipales :

Il y a lieu de désigner un membre aux commissions municipales suivantes :

- Commission des Affaires Scolaires : 1 membre
- Commission des Affaires Culturelles : 1 membre
- Commission des Associations, Festivités et cérémonies : 1 membre

M. Bourdounne : un membre du groupe « Clamecy pour toutes et tous » a demandé pour intégrer les commissions et doit être validé par un vote. Il s'agit de Madame Maillard. C'est avec plaisir que nous intégrons Madame Maillard dans les différentes commissions.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Interventions concernant le point Cités de Caractère de Bourgogne Franche Comté :

N. Bourdounne : Avant de clore cette séance, je vous propose d'évoquer le point présenté par M. Carvoyeur en début de séance.

Pour résumer votre question, quand, comment et pourquoi avons-nous mis un terme à notre adhésion à Cités de Caractères de Bourgogne Franche Comté ?

Sur la forme, le règlement dit que la question doit être courte. Votre présentation était un peu longue en faisant l'historique de la création, c'est ce principe que je vous ai interrompu. Vous avez fait une recherche exhaustive et vous pouviez prendre quelques minutes pour envoyer un motif pour nous interpeller. Autre point de forme, je suis content pour ma part que vous soyez devenu un ardent défenseur de la politique de Claudine Boisorieux puisque vous défendez une de ses actions. Cela fait plaisir et je tenais à le préciser.

Sur la question du « quand » : nous l'avons prise cette année.

Pourquoi ? la commune de Clamecy adhère à un certain nombre d'associations avec label qui participent de son rayonnement culturel et touristique. Nous sommes notamment depuis 2004 adhérents à Sites et Cités remarquables de France, 260 communes de toute échelle, une véritable

force de frappe à l'échelle nationale en terme de communication reconnue, des réunions régulières et des outils et supports de communications qui porte le rayonnement du territoire avec une adhésion à 315 €/an, ce qui reste une somme importante mais au vu de la visibilité du label nous avons tout intérêt à poursuivre ce partenariat et cette adhésion.

Cités de caractère de Bourgogne Franche Comté auquel nous avons adhéré en 2018 : 59 communes en Bourgogne Franche Comté. Au vu de leur dernière communication, quelques photos sur un site et un outil de communication assez minime qui, pour ma part et du point de vue des membres du bureau municipal, car le maire n'est pas seul dans son bureau à prendre les décisions, mais en réfère à son bureau municipal, n'offrait pas une couverture et une visibilité satisfaisante à notre commune, surtout au vu du coût de l'adhésion : 6 138 €/an.

Entre payer cher pour peu de visibilité et payer beaucoup moins cher avec beaucoup plus de visibilité, le bureau municipal a considéré que ce dispositif n'apportait pas les conditions nécessaires en terme de communication et ne justifiait pas un tel investissement pour notre commune dont les moyens sont modestes et se réduisent chaque année. On est sur l'attractivité touristique, si vous en êtes d'accord, on peut suggérer au Vice-Président en charge du tourisme de se substituer à la commune. Et pourquoi pas et dans la mesure où nous répondons aux critères à la communauté de communes de se substituer à la commune contrairement au fonds de péréquation. Pour ma part j'y serai favorable. Et un autre outil qui permettrait de développer le rayonnement de notre territoire et la ville centre serait le bienvenu. 6138 € cela peut s'entendre s'il y a une lisibilité, mais ce n'est pas le cas et le lien si ce n'est envoyer une facture par an, il n'y en a pas.

M. Carvoyeur : Loin de vouloir prendre la place du maire dans les choix, mais nous avons été mis devant le fait accompli et plutôt avoir un débat en conseil municipal qui aurait tourné sans doute dans cette direction. Je m'interroge car beaucoup de villes cherchent à entrer dans ce label et nous on les quitte.. Je n'ai pas tous les arguments, ni les chiffres. Il aurait été bien de présenter l'idée au conseil municipal et en débattre entre nous. C'est une charge financière trop lourde pour la ville d'accord mais est que le bénéfice futur de l'autre label sera meilleur je ne sais pas. C'est une interrogation. Je demandais si Clamecy avait encore du caractère ?

M. Bourdoune : Le bénéfice actuel est qu'il y a un aucun lien avec cette structure. Si dans un temps long nous avons pu prendre le temps d'en échanger, avoir un dialogue régulier avec cette association. Dans les faits, voyant que nous n'avions pas versé notre cotisation, on nous a envoyé une mise en demeure. Nous n'avons pas pris de temps de réunir le conseil municipal, avec cette méthode brutale et agressive. Avec les éléments donnés précédemment, nous avons répondu à ce courrier agressif en indiquant que nous mettions un terme à l'adhésion à un réseau de 59 communes face à un réseau de 260 communes. Ce qui explique aussi la différence de cotisation. Cités et cités remarquables : c'est une machine bien huilée et beaucoup d'adhérents.

Cités de Caractères de Franche Comté et maintenant de Bourgogne Franche Comté est une structure en cours de construction. Cela ne veut pas dire que quand l'offre proposée par le label sera de meilleure qualité, nous n'y réadhérons pas car nous avons des éléments patrimoniaux qui le justifient. Face à une telle somme, j'attends une prestation de qualité et elle n'était pas rendue.

Mme Cavalli : J'ai une question à M. Carvoyeur : vous avez dit que Guérigny a été labellisée en 2021 ? Il n'y a aucune ville dans la Nièvre qui est représentée. Pour montrer le

professionnalisme de cette association, ils n'ont pas mis à jour leur site pour promouvoir la ville.

M. Carvoyeur : Si vous allez sur leur site, vous verrez 4 villes au niveau de la Nièvre. Il s'agit d'une nouvelle labellisation sur les petites cités de caractère, il y en a 2 de plus. Guérigny y figure.

M. Bourdouné : Pour notre part, c'est une décision de gestion en bon père de famille.